



# AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Commission scolaire:

**EASTERN SHORES**

Scrutin du:

2024 11 03

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné aux électeurs de la commission scolaire Eastern Shores par June Main, présidente d'élection, que :

1. La liste électorale de la commission scolaire a été déposée au siège social de la commission scolaire le 26 septembre 2024
2. Les listes électorales ne peuvent être révisées **que** lorsqu'une élection est déclarée pour un ou plusieurs circonscriptions. Ces circonscriptions seront affichées sur le site web de la commission scolaire au [www.essb.qc.ca](http://www.essb.qc.ca)
3. Les conditions requises pour être électeur/électrice et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :  
Toute personne qui, le 3 novembre 2024:
  - Est majeure (avoir 18 ans accomplis)
  - Est de citoyenneté canadienne
  - Est domiciliée sur le territoire de la commission scolaire,
  - Est domiciliée au Québec depuis au moins six (6) mois,
  - N'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle,
  - N'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire,**et**
  - A un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire anglophone qui dessert son domicile,**ou**
  - N'a pas d'enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire anglophone ou du centre de services scolaire francophone qui dessert son domicile. Cette personne a le droit de choisir d'être inscrite sur la liste électorale de la commission scolaire anglophone ou de révoquer ce choix.
4. La liste électorale peut être consultée auprès d'une commission de révision, d'une personne désignée à cette fin ou de la présidente d'élection.
5. Les demandes d'inscription, de radiation et de correction, ainsi que les avis de choix d'exercer son droit de vote dans une commission scolaire anglophone peuvent être présentés devant une commission de révision, une personne désignée à cette fin ou la présidente d'élection.
6. Lors de la demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés, l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile.
7. Les endroits où la liste électorale peut être consultée et où les demandes peuvent être présentées seront affichées à partir du 2 octobre 2024 sur le site [web de la commission scolaire au](http://web.de.la.commission.scolaire.au) [www.essb.qc.ca](http://www.essb.qc.ca).

June Main, Présidente d'élection

Donné à New Carlisle (Québec) le 20 septembre 2024